



collège Anatole France

## Marché public de services

Collège Anatole France  
30, avenue de Fumel  
47300 Villeneuve sur Lot

 : 05 53 40 45 00

 : 05 53 70 33 70

 : [gest.0470049y@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0470049y@ac-bordeaux.fr)

### Marché relatif à l'organisation de voyage scolaire à Oviedo (Espagne)

Date limite de réception des offres :

Vendredi 02 février 2018 à 12h00

### Règlement de la consultation

## SOMMAIRE

Article 1 : identification de l'organisme qui passe le marché

Article 2 : objet du marché et allotissement :

2 – 1 : objet de la consultation :

2 – 2 : allotissement :

2 – 3 : étendue de la consultation

Article 3 : durée du marché – délais d'exécution :

Article 4 : Modalités essentielles de financement et de paiement :

Article 5 : Délai de validité des offres :

Article 6 : Critère d'attribution :

Article 7 : Présentation des offres :

7-1 : Pièces de la candidature

7-2 : Pièces de l'offre

Article 8 : Condition de remise des candidatures et des offres.

Article 9 : Renseignements complémentaires.

## Article 1 : identification de l'organisme qui passe le marché

Collège Anatole France  
Représenté par Christophe MAITRE – Principal.

### Coordonnées :

30, avenue de Fumel  
47300 Villeneuve sur Lot



: 05 53 40 45 00



: 05 53 70 33 70



: gest.0470049y@ac-bordeaux.fr

## Article 2 : objet du marché et allotissement :

### 2 – 1 : objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Oviedo en Espagne du 23 au 30 mai 2018 pour 42 participants soit 38 élèves et 4 accompagnateurs (effectif prévisionnel susceptible de variation).

Ce voyage a lieu dans le cadre d'un échange linguistique.

Le marché concerne uniquement le transport : les élèves sont logés dans les familles des élèves du collège accueillant.

Les enseignants seront hébergés à l'hôtel Favila à Oviedo dans un appartement équipé de 2 chambres doubles pour les enseignants et 1 chambre simple (avec grand lit). La chambre simple est prévue pour le conducteur du bus.

L'offre devra préciser si le candidat accepte l'hébergement proposé pour son conducteur. Dans ce cas, l'offre ne comprendra pas de frais liés à l'hébergement du conducteur, ceux-ci étant pris en charge directement par le collège.

Dans le cas contraire, l'offre précisera les frais liés à l'hébergement du conducteur.

### 2 – 2 : allotissement :

Le marché comporte un lot unique.

### 2 – 3 : étendue de la consultation :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Conformément à l'article 27 alinéa 2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le collège Anatole France se réserve le droit de négocier avec chaque candidat ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

## Article 3 : durée du marché délais d'exécution :

Les délais d'exécution ne peuvent être modifiés.

## Article 4 : Modalités essentielles de financement et de paiement :

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Les prestations seront réglées selon les règles de la comptabilité publique. Si le prestataire le prévoit, un acompte pourra être consenti conformément à l'article R.211-4 du code du tourisme.

## Article 5 : Délai de validité des offres :

60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 6 : Critère d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

50% prix – 50% qualité de la prestation

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum – (rang de classement x coefficient de notation)

- Le critère prix sera apprécié sur la base du prix global et sur les prestations incluses dans ce prix qui devront être détaillées dans le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)

- Le critère qualité sera apprécié au regard du mémoire technique. Une attention toute particulière sera notamment apportée aux délais des trajets (aller et retour), au confort du transport, aux nombre d'étapes, délais d'attente ou de changements en fonction de l'option retenue.

L'offre la mieux classée sera, s'il y a lieu, retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces demandées.

Le collège se réserve le droit de ne pas donner suite à ces marchés si les offres se révèlent inacceptables au regard de leur montant comparé au budget prévisionnel.

## Article 7 : Présentation des offres :

Les candidatures et offres devront être déposées sous enveloppe cachetée portant la mention suivante : « MARCHÉ DE PRESTATION DE VOYAGE EN ESPAGNE POUR LE COLLÈGE ANATOLE FRANCE. » NE PAS OUVRIR.

Cette enveloppe devra contenir :

Un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### 7-1 : Pièces de la candidature

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Si le candidat le souhaite, il peut produire à l'appui de son dossier les documents justificatifs qu'il satisfait aux obligations légales. Si son offre est retenue et s'il n'a pas produit ces documents dans sa candidature, ils lui seront demandés avant la signature du marché.

2° Les documents et renseignements permettant de vérifier l'aptitude du candidat à exercer l'activité professionnelle, de sa capacité économique et financière et de ses capacités techniques et professionnelles conformément à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

3° Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme, de licence d'agent de voyage, ou l'adhésion à un organisme ou une association qui regroupe des organisateurs de séjours scolaires et/ou de stages linguistiques.

4° Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

## 7-2 : Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant:

1. -L'acte d'engagement complété et signé
2. -Le Cahier des Clauses Particulières signé;
3. -Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour (transport, étapes, délais d'attente etc...) et le prix.

Si le candidat qui a présenté la meilleure offre n'a pas fourni tous les documents justifiants qu'il satisfait aux obligations légales, son offre sera retenue à titre provisoire en attendant qu'il les produise. Il sera également demandé au titulaire en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP (direction départementale de la protection des populations).

## Article 8 : Condition de remise des candidatures et des offres.

Les offres devront être envoyées sous pli cacheté en recommandé avec accusé de réception ou déposées à l'adresse suivante, avant le vendredi 2 février 2018 à 12h dernier délai :

Collège Anatole France – **Service intendance** – 30, avenue de Fumel – 47300 Villeneuve sur Lot

Les horaires d'ouverture du service sont :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30 – 12h00 14h00 – 17h00

Mercredi : 8h30 – 12h00

## Article 9 : Renseignements complémentaires :

Toute demande de renseignements complémentaire doit faire l'objet d'un courriel. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats qui auront laissés leurs coordonnées lors du retrait du dossier ou qui se seront fait connaître par courriel comme ayant retiré le dossier.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Pour des renseignements d'ordre technique ou administratif s'adresser à Monsieur Alain BIZ – Gestionnaire du collège Anatole France – [gest.0470049y@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0470049y@ac-bordeaux.fr)